

L3P Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement – Gestion et traitement des déchets – FI – Campus GM

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Les métiers du secteur Déchets, votre vocation, notre formation ! Ensemble, concevons votre avenir.

La licence professionnelle QHSSE Gestion et Traitement des Déchets a pour objectif de former des professionnels aptes à répondre aux profondes mutations qui s'opèrent dans le domaine du traitement et de l'élimination des déchets. Seule licence professionnelle en Île-de-France s'intéressant aux déchets solides, la formation est ouverte à l'apprentissage, à la professionnalisation et à la formation continue. La très forte participation des industriels et institutionnels dans les enseignements et le conseil de perfectionnement, dans cette formation appliquée résolument tournée vers l'opérationnel, favorise l'insertion professionnelle des étudiants.

Le bassin de recrutement et d'insertion de la formation est la région Île de France, laquelle possède sur son territoire une forte implantation d'installations de traitements : 19 Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM), 8 Centres de Traitement et de Valorisation des Mâchefers, 11 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), 33 installations de compostage (27 de déchets verts et 1 de biodéchets) et 5 de tri-compostage (à partir d'ordures résiduelles), 1 usine de tri-méthanisation-compostage, 62 centres de tri (collectes sélectives et DIB) dont 27 pouvant techniquement traiter les collectes sélectives multimatériaux issus des ménages, 12 quais de transfert d'ordures ménagères, 15 installations de traitement de déchets dangereux. Cette typologie régionale permet à la formation de pouvoir bénéficier de l'appui des grands industriels du secteur, ainsi que des collectivités locales, offrant de multiples possibilités de recrutement. Des

partenariats pédagogiques sont régulièrement signés avec ces acteurs par l'intermédiaire de convention, démontrant ainsi notre attachement à former les futurs cadres des services à l'environnement, pour et avec les acteurs du secteur. La formation ainsi mis en place, testé et développé i) des liens forts avec les milieux professionnels ii) des méthodes et un savoir-faire pour la formation professionnelle en formation initiale et continue et le suivi des diplômés iii) des débouchés riches et variés dans les métiers de l'environnement au niveau ETAM-cadre intermédiaire.

OBJECTIFS

Permettre à des étudiants ayant validé un BAC+2 (L2 licence généraliste scientifique, IUT toutes filières, BTS filières techniques ou commerciales, reprise d'études via VAPP) d'être formés pour leur permettre d'appréhender les problématiques liées à la gestion des filières de collecte, de tri, de traitement et de valorisation des déchets, notamment d'un point de vue management, que ce soit des personnels ou des référentiels normatifs (ISO 9001 / 140001 / 180001), mais également par une vision génie des procédés et des implications juridiques des contrats de délégation de service public. Les outils numériques ont également une large place dans la formation.

Originalité

Cette formation apporte des compétences en QHSSE spécifiques au domaine de la gestion et du traitement des déchets. Les étudiants acquièrent donc une double compétence, l'une liée au management en général, l'autre liée à la maîtrise des sciences et techniques du domaine des déchets solides. Les partenariats industriels permettent

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

également aux étudiants de pouvoir travailler sur des sujets concrets et d'actualités aux cours de leur formation.

Particularité

La stratégie de formation repose sur un enseignement en alternance et par apprentissage. Cette méthode pédagogique a fait ses preuves et permet d'atteindre avec plus d'efficacité deux objectifs majeurs :

- * Une meilleure formation car l'étudiant/apprenti travaille en alternance : à l'université et en entreprise. Il applique de manière concrète ses cours par une pratique sur le terrain ;
- * Une plus forte employabilité à l'issue de la formation car les entreprises qui accueillent un apprenti sont souvent intéressées par garder le jeune collaborateur formé à ses métiers sur un an ou plus.

COMPÉTENCES VISÉES

recherchés par les entreprises, ainsi le taux d'insertion est relativement élevé. À l'issue de la formation, les diplômés ont acquis une première expérience professionnelle d'un an et sont rapidement opérationnels sur des postes d'Agent de Maîtrise (cadre intermédiaire entre technicien supérieur et cadre supérieur), en tant que référent terrain du responsable de site pour les installations industrielles, ou technicien territorial et/ou agent de maîtrise territorial pour les collectivités locales.

Les compétences générales du diplôme peuvent se résumer aux points suivants :

- . Acquisition de connaissances concernant l'entreprise via une première expérience professionnelle en alternance.
- . Connaissance des procédés de traitement (valorisation énergétique, matière, déchets ultimes), et de la conduite des unités industrielles (gestion technique et environnementale, HSE, tableaux de bord et indicateurs).
- . Maîtrise des aspects juridiques et de gestion de contrats, et management opérationnel des unités industrielles.

- . Compétences transverses : communication orale et écrite, gestion de projet, outils numériques.

La licence professionnelle QHSSE – Gestion et Traitement des Déchets est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles, label garant de la qualité du niveau de compétences à atteindre. La fiche RNCP précise les éléments de compétences acquises après la formation, les emplois occupés, les secteurs d'activité et les modalités d'accès à la formation.

Programme

ORGANISATION

La formation débute début septembre de l'année N à septembre année N+1. Les contrats d'apprentissage peuvent débuter jusqu'à 2 mois avant le début de formation (i.e. début juillet), et se terminer jusqu'à 2 mois après la fin de formation (i.e. début novembre).

Tout au long de l'année, l'alternance s'opère entre formation à l'université (lundi et mardi) et expérience professionnelle en entreprise (mercredi/jeudi/vendredi), quel que soit le statut de l'étudiant (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, stage dans le cadre de la formation continue). Le calendrier d'alternance permet d'optimiser le temps de présence en entreprise qui sera ainsi l'équivalent de plus de 30 semaines temps plein au cours de l'année de formation (i.e. près de 7 mois en entreprise).

Pendant son année de formation, l'étudiant doit valider 60 ECTS répartis en deux semestres équivalents (30 ECTS en semestre 1, et 30 ECTS en semestre 2). Les évaluations ont lieu au cours de l'année à l'issue de chaque enseignement, sous forme d'examen écrit, oral, ou projet.

La spécialisation des étudiants s'effectue au travers d'un projet tuteuré (50 h pour la partie projet tuteuré bibliographique, et 100 h pour le projet tuteuré applicatif en entreprise, réparties sur l'année). Le projet tuteuré et l'immersion professionnelle constituent des enseignements différenciés et évaluer de manière indépendante.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Le diplôme est validé si l'étudiant acquiert une moyenne générale à l'ensemble des enseignements de 10/20, ainsi qu'une moyenne de 10/20 pour le couple projet tuteuré et immersion professionnelle.

Admission

Plusieurs publics peuvent être accueillis au sein de la formation : formation initiale, formation continue et professionnelle, reprise d'étude sans diplôme requis. La phase d'admission se déroule en 2 phases : la première consiste à déposer un dossier d'inscription via le portail de l'université de Paris. La seconde, lorsque le dossier est jugé conforme aux critères de recrutement en terme de projet professionnel, consiste à un entretien individuel devant un jury composé d'universitaires et de professionnels. À l'issue de ses deux phases, l'admission définitive est prononcée, éventuellement "sous réserve de signature d'un contrat". Les personnes en processus VAE doivent suivre une procédure particulière via le portail de l'université.

1- formation initiale : le candidat n'a jamais interrompu ses études (sauf éventuellement procédure césure), âgée de moins de 30 ans. Peuvent déposer un dossier les étudiants ayant validé une L2 licence généraliste scientifique, IUT toutes filières, BTS filières techniques ou commerciales

2- formation continue et professionnelle : toute personne désireuse d'acquérir une formation professionnelle en 1 an. Étude dossier au cas par cas.

3- reprise d'études via VAPP : toute personne souhaitant reprendre des études, mais n'ayant pas le niveau de diplôme requis (120 ECTS validés). Étude dossier au cas par cas.

4- VAE : toute personne en activité professionnelle souhaitant valider un diplôme sur la base de son expérience professionnelle

5- auditeur libre : Étude dossier au cas par cas.

Date de début de candidature : 1 mars 2020

Date de fin de candidature : 30 avr. 2020

Date de début de la formation : 7 sept. 2020

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

La finalité du diplôme de licence professionnelle est l'insertion professionnelle. La poursuite d'études n'est donc pas habituellement encouragée. Cependant, tout diplômé de LP QHSSE – Gestion et Traitement des Déchets ayant obtenu la mention Bien, et ayant l'appui de son entreprise d'accueil, peut déposer un dossier de candidature au Master STEP – Génie de l'Environnement Industriel de l'Université de Paris (master en alternance 24 mois). Quelle que soit la poursuite d'études envisagée, aucune recommandation ne sera établie par le responsable de formation.

Sur la base de l'Enquête interne à la formation réalisée auprès des diplômés de la Licence Professionnelle Qualité Hygiène Sécurité Santé Environnement 6 mois après l'obtention de leur diplôme sur la période 2012-2020, 60% des diplômés ont poursuivi leurs études, dont 80% en master GEI et 20% en Master généraliste en environnement ou en Master spécialisé déchets.

TAUX DE RÉUSSITE

98%

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Sur la base de l'Enquête interne à la formation réalisée auprès des diplômés de la Licence Professionnelle Qualité Hygiène Sécurité Santé Environnement 6 mois après l'obtention de leur diplôme sur la période 2012-2020 :

Taux d'insertion professionnelle : 75% à 6 mois / 100% à 30 mois

Adéquation emploi-formation 100%

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Domaines d'activités : Activités industrielles dans les déchets (75%), Activités bureau d'études spécialisé déchets (15%), Activités collectivités locales services gestion des déchets (10%)

Catégories socioprofessionnelles : Cadres (75%), Profession intermédiaire (25%)

Types de contrats : CDI (85%), CDD (15%), Contrat doctoral (0%)

Emplois exercés : Technicien Qualité Environnement / Coordinateur QHSE / responsable QHSE / Chargé d'affaires déchets / chargé de mission déchets / Responsable des activités de traitement / responsable d'exploitation

- Étudiant
- Apprenti - Alternant

Modalité(s) de formation

- Formation initiale
- Formation en alternance
- Formation continue

Validation des Acquis de l'Expérience

Oui

Contacts

Responsable(s) pédagogique(s)

Daniel RICHARD

06 35 41 25 06

daniel.richard@u-paris.fr

Contact administratif

Zarie Rouas

01 57 27 84 92 / 01 83 95 75 70

zarie.rouas@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Niveau d'études visé

BAC +3 (niveau 6)

ECTS

60

Public(s) cible(s)

- Demandeur d'emploi

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation